



Déclaration d'essai hydraulique de chaudière de plus d'un litre de tarage des soupapes

Selon les statuts de la CAV, art. 38 &39 et le Règlement Intérieur, chap. II Sécurité des chaudières

Utilisation : ferroviaire routière navale fixe

Date de fabrication de la chaudière : / / Usage : privé public

Nom ou désignation de l'engin équipé de la chaudière :

Propriétaire : Nom Prénom N° CAV

Adresse :

Constructeur : Nom Prénom N° CAV:

Adresse :

Description de la chaudière :

Volume réel : litres Pression de service : bars

Virole principale diamètre : mm Epaisseur: mm.

Matière : cuivre ou alliage cuivreux acier doux acier inox austénitique

Procédé d'assemblage : brasure arc électrique (y compris TIG) dudgeonnage

Foyer : épaisseur des tôles : mm nombre d'entretoises :

Nombre de tubes de fumée : nombre de tubes d'eau : nombre de siphons :

Autres dispositifs :

Soupapes : type diamètre d'évacuation mm pression d'ouverture bars

soupape1

soupape2

Essai hydraulique pratiqué le : / / à la pression de bars

Vérificateurs (ou certificat constructeur daté et avec coordonnées complètes)

Nom Prénom n° CAV ou qualité signature

1°

2°

Il est toléré que l'un des deux vérificateurs soit le constructeur. En l'absence d'un vérificateur autre que le constructeur la demande d'enregistrement ne sera pas prise en compte. Si la chaudière est une fabrication industrielle commerciale, joindre une copie du certificat du fabricant/vérificateur

La chaudière concernée par la présente déclaration **n'a pas encore été déclarée** auprès de la C.A.V.

a été déclarée dans le passé auprès de la C.A.V. sous le numéro

demande du macaron cuivre au n° d'enregistrement (joindre un chèque de 10 € à l'ordre de la CAV)

Cette déclaration ne concerne que les chaudières non soumises à procédure légale (inférieures à 25 litres). Pour une prise en compte effective de la demande d'enregistrement toutes les lignes doivent être soigneusement complétées. Les éventuels certificats antérieurs d'un autre organisme doivent être joints à la présente déclaration. Aucun autre document de la chaudière (plan, croquis, etc.) n'est nécessaire.

Un certificat informatisé sera délivré après l'enregistrement. Tout certificat précédent devient caduc à partir de 2003.

Fiche à renvoyer à JC LABROT 20 Allée des Platanes 26500 Bourg les Valence France
(joindre une enveloppe adressée et affranchie pour l'envoi du certificat)